



Déclarer une plus-value : pourquoi ?

Par Gilounice

Bonjour à tous,
j'ai vendu mon appartement (résidence secondaire) avec une plus-value, le notaire a déduit l'impôt sur la plus-value du produit de la vente qui me revient, donc cet impôt est réglé. Cependant il m'indique que je dois déclarer quand même cette plus-value dans ma prochaine déclaration de revenus. Et là je ne comprends plus : pourquoi déclarer une somme imposable, alors que l'imposition sur celle-ci a été déjà prélevée ?... Ne vais-je pas être imposé 2 fois ? cette logique me dépasse un peu, quelqu'un pourrait-il m'expliquer pourquoi il n'y a pas de risque de payer 2 fois l'impôt. Merci de vos lumières.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non vous ne serez pas imposé 2 fois.

Le notaire va déclarer et payer cet impôt à votre place à l'aide du formulaire n° 2048-IMM.
Vous devrez remplir la case 3VZ du formulaire 2042 C pour informer le fisc de la somme déclarée par le notaire.
L'administration fait facilement des recoupements et contrôles...

Le montant de vos impôts n'est pas modifié, par contre cette somme entre dans le calcul de votre RFR.

Par Gilounice

merci beaucoup pour votre réponse très claire.

Par Hibou Joli

Bjr,

Vous avez certes été imposé sur la plus value par votre notaire lors de la vente.

MAIS vous devez également la déclarer sur la Case 3VZ - Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 % - de votre déclaration 2042 C

En effet, cette plus-value ne sera pas à nouveau imposée mais viendra augmenter votre Revenu Fiscal de Référence.
Et dans certains cas vous assujettir à la Contribution sur les Hauts revenus